



4CADGROUP.COM

22/02/2022

INDEX EGALITE SALARIALE

Année 2021

INDEX EGALITE SALARIALE

DEFINITION

La loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel prévoit des mesures pour promouvoir l'égalité salariale entre les femmes et les hommes. Pour cela, un outil de mesure commun a été défini : l'Index Femmes – Hommes.

Pour les entreprises de 50 à 250 collaborateurs, l'index donne un score global reprenant les notes attribuées par 4 indicateurs:

Ecart de rémunération

Ecart de répartition des augmentations

Parité parmi les 10 plus hautes rémunérations

Nombre de salariées augmentées au retour de congé maternité

Pour plus d'informations :

<https://travail-emploi.gouv.fr/droit-du-travail/egalite-professionnelle-discrimination-et-harcelement/questions-reponses-sur-le-calcul-de-l-index-de-l-egalite>

CONNEXATRICES ET CONNEXATEURS

La note globale de l'index de l'égalité Femmes-Hommes pour le périmètre de l'Unité Economique et Sociale de 4CAD Group est de **80 points** sur 100 au titre de l'année 2021.

Une note en hausse par rapport à l'an dernier.



REJOIGNEZ L'AVENTURE 4CAD GROUP

CONNEXER NE S'IMPROVISE PAS.
SOYONS ENSEMBLE ACTEURS
DE LA TRANSFORMATION,
CONSTRUISONS AUJOURD'HUI
L'INDUSTRIE DE DEMAIN.